

**Arrêté n° 2022-115
RELATIF AUX RESULTATS**

**ELECTIONS PARTIELLES
Commission de la recherche**

**Du mardi 31 mai 2022
au mercredi 1^{er} juin 2022**

**COLLEGE A DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES – SECTEUR DES
DISCIPLINES DE SANTE**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-90 du 7 avril 2022 relatif à l'organisation des élections partielles d'un représentant du collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé, d'un représentant du collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents du secteur des disciplines de santé et d'un représentant du collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés à la Commission de la recherche organisées à distance par voie électronique ;

Vu l'arrêté n° 2022-103 du 16 mai 2022 relatif aux candidats aux élections partielles d'un représentant du collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé à la Commission recherche et constatant l'absence de candidature pour le collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents du secteur des disciplines de santé et pour le collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du mercredi 1^{er} juin 2022 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du jeudi 2 juin 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Collège A

Est élue représentante du secteur des disciplines de santé en ce qui concerne l'élection partielle d'un représentant du collège A des professeurs et personnels assimilés à la Commission de la recherche :

- Mme Véronique APAIRE-MARCHAIS

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian Roblédo

Signé le 03 juin 2022

Mis en ligne le 03 juin 2022